

Recherche par l'ARS Normandie de composés alkyl per- et polyfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine issues de certains captages de la Seine-Maritime

Synthèse des résultats 2024

Les per et polyfluoroalkylées, plus connus sous le nom de PFAS, représentent une famille de plusieurs milliers de composés synthétiques aux propriétés chimiques spécifiques qui expliquent leur utilisation dans de nombreux produits de la vie courante : vêtements techniques, mousses à incendie, emballages alimentaires, etc. Dans le cadre de ce contrôle sanitaire réglementaire des eaux destinées à la consommation humaine, 20 composés perfluorés (PFAS) devront être recherchés à compter du 1er janvier 2026. La norme pour la somme de 20 composés est fixée à 0,1 µg/l en eaux distribuées et à 2 µg/l pour les eaux brutes.

Au regard du contexte seino-marin, au titre d'études ou à la suite d'évènements accidentels, l'analyse des composés perfluorés dans les eaux destinées à la consommation humaine de certains captages du département est réalisée par l'ARS Normandie depuis septembre 2019, en anticipation de la réglementation. Un premier bilan a été réalisé sur les données acquises jusqu'en septembre 2023.

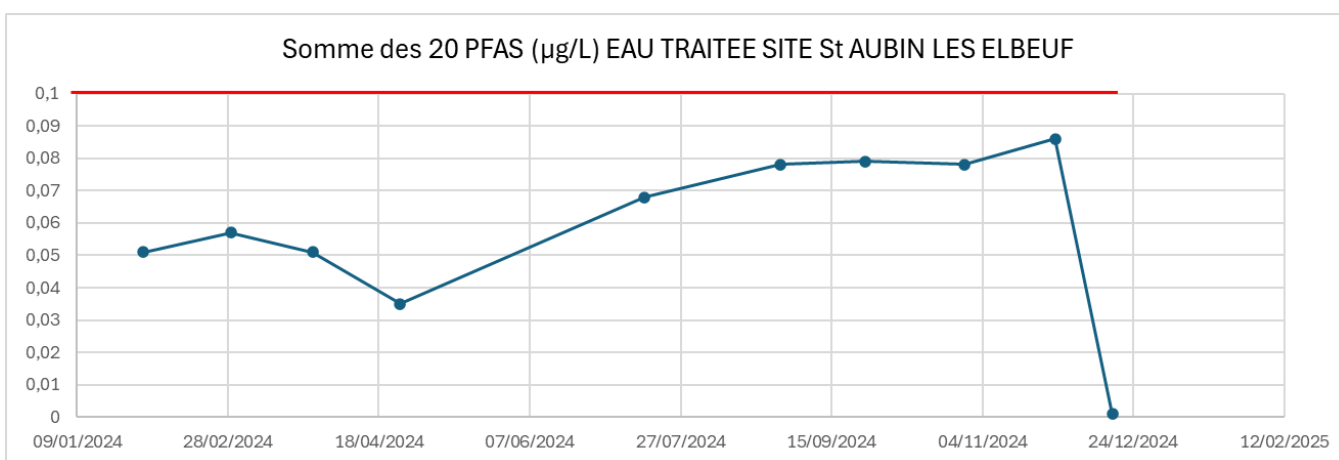
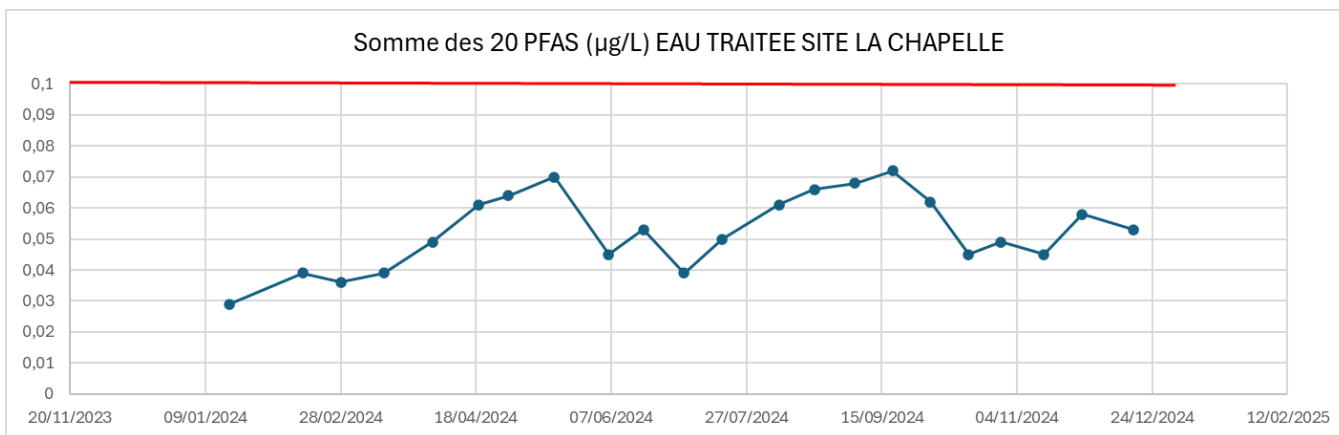
Le paragraphe qui suit fournit le bilan des investigations réalisées en 2024. 15 secteurs ont ainsi fait l'objet d'analyses dans le cadre de la poursuite des études déjà engagées dans le département de la Seine-Maritime. Les secteurs investigués portent sur les zones les plus urbanisées et industrialisées, les captages les plus vulnérables ou les plus stratégiques. Les analyses ont en majorité porté sur le couple eau brute (prélèvement au captage) / eau distribuée (prélèvement en sortie de traitement de potabilisation). Certains sites ont fait l'objet d'une mesure ponctuelle et d'autres comme l'eau produite dans la métropole de Rouen sur les sites de l'usine La Chapelle à St Etienne du Rouvray et St Aubin les Elbeuf ont fait l'objet de suivis resserrés pour s'assurer du respect de la norme de 0.1 µg/L pour la somme des 20 PFAS réglementaires. Les résultats par site sont présentés en annexe.

Résultats sur eau brute :

Les 12 captages ou mélanges de captages investigués respectent la norme de 2 µg/L applicable à l'eau brute pour la somme des 20 PFAS. Cependant, 5 dépassent la norme de 0.1 µg/L applicable à l'eau distribuée (3 captages alimentant l'usine d'eau potable de La Chapelle, ainsi que les deux captages de St Aubin les Elbeuf). Pour les 7 autres captages (ou mélanges de captages) investigués, la somme des 20 PFAS est inférieure à 0.1 µg/L avec des teneurs nulles ou proches de zéro.

Résultats sur eau traitée :

Pour les 16 points investigués, la somme des 20 PFAS respecte la norme de 0.1 µg/L en eau distribuée. Les suivis resserrés de l'eau produite à St Aubin les Elbeuf (10 analyses) et à l'usine de La Chapelle à St Etienne du Rouvray (22 analyses) mettent en évidence des concentrations moyennes respectives de 0.058 µg/L et 0.052 µg/L pour la somme des 20 PFAS recherchés actuellement. La chute des concentrations observée sur le graphe présentant les résultats des suivis de l'eau produite à St Aubin les Elbeuf s'explique par la mise en place d'une dilution avec une autre ressource non impactée par les PFAS.



Grace au développement des techniques analytiques du laboratoire agréé en charge du contrôle sanitaire des eaux sur les cinq départements de la région, cette recherche, jusqu'alors ciblée à certains secteurs de la Seine Maritime, a été élargie en 2025, à l'ensemble des installations de mise en distribution d'eau potable de la région, par anticipation de obligation de surveillance au 1^{er} janvier 2026. Un bilan régional de ce suivi 2025 sera publié courant 2026.

ANNEXE : Tableau des résultats des analyses des composés perfluorés (Somme des 20 PFAS) réalisées en 2024 en eau brute ou eau traitée d'adduction publique

Maître d'ouvrage	Type d'eau	Commune du point de prélèvement	Nombre d'analyses des PFAS	Moyenne de la somme des 20 PFAS	Max de la somme des 20 PFAS
CC Côte d'Albatre	eau traitée	AUTIGNY	1	0	0
CC Terroir de Caux	eau traitée	BRACHY	2	0	0
CC Terroir de Caux	eau brute	SAINT-VICTOR-L'ABBAYE	3	0,010	0,015
	eau traitée	FRESNAY-LE-LONG	1	0,014	0,014
Caux Seine Agglo	eau brute	BOLBEC	3	0,022	0,028
Caux Seine Agglo	eau traitée	PORT-JEROME-SUR-SEINE	1	0,001	0,001
CA Dieppe Maritime	eau traitée	DIEPPE	1	0	0
Le Havre Seine Métropole	eau brute	YPORT	2	0	0
	eau traitée	YPORT	4	0	0,002
Le Havre Seine Métropole	eau brute	SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	2	0	0
	eau traitée	SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE	1	0	0
Métropole Rouen Normandie	eau brute	SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	11	0,067	0,148

	eau brute	SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	11	0,086	0,153
	eau traitée	SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	10	0,058	0,086
Métropole Rouen Normandie	eau brute	MOULINEAUX	2	0,004	0,008
	eau traitée	MOULINEAUX	2	0	0
Métropole Rouen Normandie	eau traitée	DARNETAL	1	0,003	0,003
	mélange eau brute	FONTAINE-SOUS-PREAUX	2	0	0
	eau traitée	ROUEN	1	0	0
Métropole Rouen Normandie	eau brute	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	22	0,081	0,112
	eau brute	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	22	0,142	0,455
	eau brute	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	21	0,176	0,273
	eau traitée	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	22	0,052	0,072
Métropole Rouen Normandie	eau brute	MAROMME	2	0,001	0,002
	eau traitée	MAROMME	2	0	0
Syndicat Région Montville	eau traitée	MONTVILLE	1	0	0
Syndicat Basse Bresle	eau traitée	PONTS-ET-MARAIS	2	0	0
	eau traitée	PONTS-ET-MARAIS	1	0	0

